



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 10 juillet 2018

Grève à la poste de Bras Fusil



Depuis hier, à l'appel de la CGTR-FAPT, 21 facteurs sur 33 que compte le bureau de poste de Bras Fusil à Saint Benoît se sont mis en grève.

Les postiers protestent contre la réorganisation des services que veut mettre en place la direction, en l'occurrence le basculement de 7 tournées de distribution effectuées en deux roues en tournées en voiture.

La CGTR réclame un accompagnement financier pour

les facteurs qui seront affectés aux voitures.

Par ailleurs, les postiers ne voient pas d'un bon œil les projets *Distri'Liv* qui doit être mis en place à la Plaine des Palmistes. Autrement dit, le tri du courrier se fera sur Saint Benoît avant d'être acheminé à la Plaine des Palmistes pour y être distribué par les facteurs.

Le temps que les facteurs ne passeront plus au tri pourrait servir de prétexte à la direction de la Poste pour supprimer le nombre de tournées et donc de baisser les effectifs.

La CGTR se méfie également de la volonté de la direction de la Poste de vouloir imposer aux facteurs de partager leur journée entre le guichet et leur tournée.

Dans la sacoche de la direction se trouve aussi le projet baptisé *Veillez Sur Mes Parents* qui consiste à demander aux facteurs de rendre visite aux personnes âgées pour voir si elles vont bien et leur faire la conversation !

Facteurs ou aide soignants ?

Après la possibilité qu'à la Poste de faire passer l'examen du code de la route, demain l'aide à la personne ? Jusqu'où ira la diversification ?

La Poste cherche à mettre en place des services qui rapportent gros aux actionnaires privés actuels et futurs.

Vous avez dit « service public » ?

Caroupaye : qui croyait rouler, a été rattrapé...

Le patron transporteur et président de la FNTR Jean-Bernard Caroupaye, vient d'être condamné en référé par le tribunal de Saint-Denis pour n'avoir pas payé ses traites pour la location avec option vente d'un camion, d'une benne et d'une grue.

Ce désormais habitué des tribunaux (prud'hommes, tribunal correctionnel) avait fait l'acquisition de ces matériels en 2008 par le biais de la SNC Piton Loc 07 (société en nom locatif) pour un montant de 150 000 euros. Mais dès 2014, ce patron aux pratiques plus que douteuses a cessé de régler ses loyers.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

La SNC lésée a donc saisi le juge des référés et a demandé sa condamnation.

Le verdict est tombé : la « grande gueule » a été condamnée à restituer immédiatement le camion, la grue et la benne sous astreinte de 100 euros par jour de retard, ainsi qu'à régler le solde de 3 600 euros dus, et à 1 500 euros au titre de l'article 700.

D'après le JIR, le tribunal de Commerce se penche actuellement sur d'autres dossiers du même genre concernant Caroupaye....

Rappelons qu'en mars 2018 , ce patron véreux a écopé également d'une peine de 4 ans de prison dont 3 avec sursis, d'une interdiction d'exercer un poste de direction ou de gestion d'entreprise pendant 5 ans pour avoir notamment soustrait au fisc une somme de 974 000 euros d'impôts.

La CGTR se réjouit de ces condamnations de ce patron exploiteur et violent à l'égard de ses salariés.

Comité Technique d'Établissement du CHU : La CGTR vote contre le PRE

Lors du CTE du 26 juin la direction du CHU a présenté un nouveau plan de retour à l'équilibre (PRE) – le premier ayant été rejeté par l'ARS – de 5 ans, de 2018 à 2022, qui a été accepté sans surprise par l'ARS et le GHER.

Nos camarades de la CGTR ont voté contre ce plan qui prévoit notamment la réorganisation des plages du bloc opératoire avec départs d'agents, la maîtrise des dépenses avec maîtrise des prescriptions médicales, la modification des plannings pour diminuer le nombre de jour de RTT, la limitation du nombre de « stagiarisations » (pour la titularisation) à 10 par an, le non remplacement des départs en retraite ou d'agents bénéficiant de formations, suppression de plusieurs postes d'ASHQ (agents qualifiés).

Au total, la CGTR estime que ce plan va entraîner la suppression de 17 postes au GHER (11 soignants, 6 non soignants).

Toutes les mesures contenues dans ce PRE aura inéluctablement pour conséquences une dégradation des conditions de travail des agents de l'hôpital et une diminution de la qualité et de la sécurité des soins.

La CGTR du GHER appelle les salariés à combattre ces directives.

L'État néna l'argent. Mais li préfère donner aux patrons.

Émeutes en haïti contre l'augmentation des prix

C'est sur demande expresse du Fond Monétaire International (le FMI, dirigée par l'ex ministre française de l'économie sous Sarkozy, Christine Lagarde), que le gouvernement haïtien a décidé d'augmenter les tarifs des carburants entre 37 et 51 %.

Dans ce pays où la grande majorité de la population vit dans le dénuement le plus complet, où les ouvriers sont payés 4,5 € par journée de travail, le gouvernement subventionnait, jusqu'à présent, sur ses propres fonds, ces produits de première nécessité.

Mais les dirigeants du FMI ont estimé que cette mesure du gouvernement haïtien creusait le déficit du budget de l'État haïtien. Ils lui ont donc demandé de mettre fin à cette subvention.

L'annonce de l'augmentation des prix des produits pétroliers vendredi 6 juillet a eu pour effet de mettre le feu aux poudres. Les quartiers ouvriers, les bidonvilles, dont le plus important, celui de la capitale, Cité Soleil, se sont embrasés.

La population pauvre exigeant l'annulation immédiate de l'augmentation desdits prix.

Effrayé par cette explosion de colère populaire, la bourgeoisie haïtienne en la personne du président de la république, Juvenel Moïse, n'a mis que quelques heures pour revenir sur la décision d'augmentation desdits prix. Juvenel a essayé de sauver la face en expliquant qu'il y avait eu un "problème de communication".

Le message envoyé par la population, par contre, lui est parvenu cinq sur cinq !

Mais la bourgeoisie haïtienne n'en a pas fini avec la colère des travailleurs honteusement exploités dans les zones franches. Ces derniers revendiquent et luttent depuis des mois pour que le salaire minimum journalier actuel de 350 gourdes (4,5 €) passe à 1000 gourdes (13 €) et ils n'ont pas l'intention d'y renoncer !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68